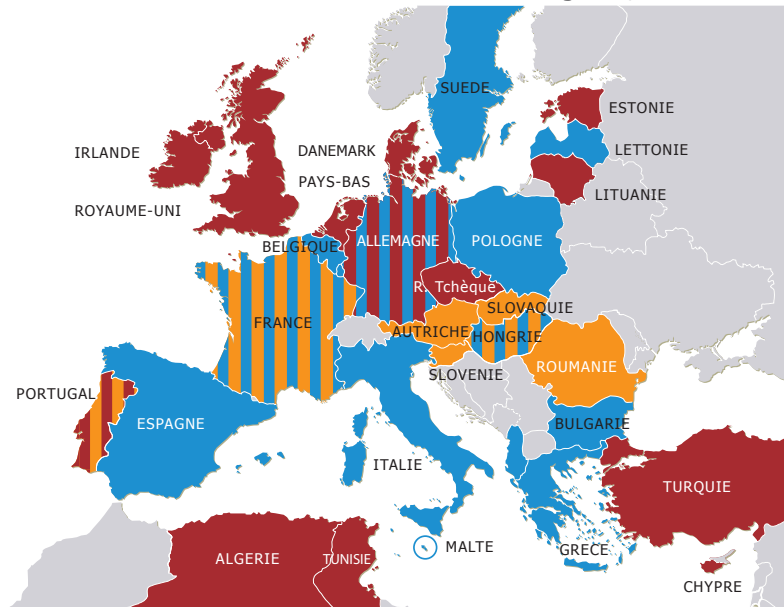


L'accès des ONG dans les lieux d'enfermement des migrants, selon la loi ...



- Existence d'une base légale ou réglementaire garantissant l'accès des ONG
- Existence d'une convention ou d'un accord signé entre une ou plusieurs ONG et les autorités
- Absence de base légale, réglementaire ou conventionnelle concernant l'accès des ONG

... et dans la réalité



Source : Migreurop, 2009

- Accès permanent d'une ou plusieurs ONG
- Accès régulier d'une ou plusieurs ONG
- Accès restreint à certains lieux d'enfermement et/ou à des ONG ayant certains types d'activité
- Autorisations ponctuelles d'accès des ONG